

L'Office municipal d'habitation de Québec administre un parc de logements non subventionnés abordables, à des prix inférieurs à ceux du marché. Cette offre de logement est destinée à des ménages ayant des revenus modestes.

Elle s'inscrit dans la mission sociale de notre organisation qui est « ...d'offrir à notre clientèle des logements convenables, intégrés au tissu urbain, afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens. »

Dans ce contexte, le conseil d'administration de notre organisation a adopté une orientation visant l'adoption d'une nouvelle règle régissant les paramètres financiers pour l'attribution d'un logement non subventionné de notre parc immobilier. Ces paramètres ont pour objectif d'assurer une accessibilité à des logements abordables aux citoyens de Québec, en considérant le revenu et la capacité de payer des ménages. Ils s'appuient donc sur les revenus du ménage et sur un seuil maximal de revenus basé sur le revenu médian du secteur comme condition à la location de ces logements

Les paramètres suivants s'appliquent dorénavant à notre offre de logements non subventionnés :

Nombre de chambres à coucher (c. c.)	Composition du ménage	Revenu maximal du ménage admissible pour l'attribution
Studio ou 1 c. c.	1 personne	34 500 \$
1 c. c.	2 personnes	70 000 \$
2 c. c. et +	1 personne et +	70 000 \$